

MEMORIAL

DU

Grand-Duché de Luxembourg.



Memorial

DES

Großherzogthums Luxemburg.

Lundi, 5 mai 1902.

N^o 29.

Montag, 5. Mai 1902.

Loi du 3 mai 1902, concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 1902.

Nous ADOLPHE, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau, etc., etc., etc.;

Notre Conseil d'État entendu ;

De l'assentiment de la Chambre des députés ;

Vu la décision de la Chambre des députés du 25 avril 1902, et celle du Conseil d'État du 2 mai courant, portant qu'il n'y a pas lieu à second vote ;

Avons ordonné et ordonnons :

Art. 1^{er}. Le budget de l'État pour l'exercice 1902 est arrêté :

En recette à la somme de 11,112,420 fr. ;

En dépense à la somme de 13,413,780 fr. ;

En recette et en dépense pour ordre à la somme de 5,399,640 fr. ;

Le tout conformément au tableau ci-annexé.

Art. 2. La part des communes dans le produit de l'impôt foncier pour l'exercice 1902 est fixée à 5 pCt.

Art. 3. Les crédits non limitatifs ne sont pas susceptibles d'être transférés.

Mandons et ordonnons que la présente loi

Gesetz vom 3. Mai 1902, das Staatsbudget der Einnahmen und Ausgaben für's Jahr 1902 betreffend.

Wir ADOLPH, von Gottes Gnaden, Großherzog von Luxemburg, Herzog von Nassau, etc., etc., etc. ;

Nach Anhörung Unseres Staatsrathes ;

Mit Zustimmung der Kammer der Abgeordneten ;

Nach Einsicht der Entscheidung der Abgeordnetenkammer vom 25. April und derjenigen des Staatsrathes vom 2. Mai 1902, gemäß welchen eine zweite Abstimmung nicht erfolgen wird ;

Haben verordnet und verordnen :

Art. 1. Das Staatsbudget für's Jahr 1902 ist festgesetzt :

in Betreff der Einnahmen auf Fr. 11,112,420 ;

in Betreff der Ausgaben auf Fr. 13,413,780 ;

in Einnahmen und Ausgaben für Rechnungsordnung auf Fr. 5,399,640 ;

dies nach Maßgabe des nachstehenden Etats.

Art. 2. Der Antheil der Gemeinden an dem Ertrage der Grundsteuern ist für das Jahr 1902 auf 5 pCt. festgestellt.

Art. 3. Für nicht einschränkende Credits ist keine Ueberschreibung zulässig.

Befehlen und verordnen, daß dieses Gesetz

soit insérée au *Mémorial*, pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

Château de Hohenbourg, le 3 mai 1902

Pour le Grand-Duc :
Son Lieutenant Représentant,
GUILLAUME,
Grand-Duc Héréditaire.

Les Membres du Gouvernement,

EYSCHEN.
KIRPACH.
MONGENAST.
Ch. RISCHARD.

in's „Memorial“ eingerückt werde, um von Allen, die es betrifft, ausgeführt und befolgt zu werden.

Schloß Hohenburg, den 3. Mai 1902.

Für den Großherzog :
Dessen Statthalter,
Wilhelm,
Erbgroßherzog.

Die Mitglieder der Regierung,

Eyschen.
Kirpach.
Mongenast.
R. Rischard.

Chapitre I^{er}. — Recettes.

Articles.	LIBELLÉ.	Prévisions pour 1902.
	Section I ^{re} .	
1	Excédent présumé des recettes de l'exercice antérieur frs.	200.000
	Section II — Contributions directes et accises.	
2	Contribution foncière :	
	a) Propriétés non bâties 662,000	
	b) Propriétés bâties (sol et élévation) 363,000	1,025,000
3	Contribution mobilière et patentes	1,000,000
4	Impôt sur les mines et minières	150,000
5	Impôt sur les cabarets	275 000
6	Eau de-vie indigène ou importée de l'Allemagne :	
	a) Eau-de-vie indigène 625,000	
	b) Eau-de-vie importée de l'Allemagne 125,000	750,000
7	Bière	215,000
8	Recouvrement des frais de poursuites	2,400
9	Remboursement par des communes des frais de renouvellement de plans parcellaires déposés aux secretariats	1,500
10	Extraits du cadastre	1,200
11	Recettes diverses I.	6 1,000
	Section III. — Douanes.	3,421,100
12	Part du Grand-Duché dans les revenus du Zollverein :	
	a) Droits d'entrée 2,278,500	
	b) Sucre de betteraves 402,000	
	c) Sel 234,000	
	d) Tabac indigène 60,000	
	e) Droit de statistique 1,500	3,000,000
	Part du Grand-Duché dans les droits d'Uebergangsabgabe sur la bière 24,000	3,024,000

Articles	LIBELLE.	Prévisions pour 1902.
Section IV. — Enregistrement et domaines.		
13	Enregistrement	498,000
14	Greffe	20,000
15	Hypothèques	77,900
16	Successions	176,000
17	Centimes additionnels	231,570
18	Timbre	202,000
19	Droits en sus et amendes en matière de timbre, d'enregistrement, etc. . .	40,000
20	Amendes de condamnations diverses, dommages-intérêts, restitutions de droits fraudes, confiscations en numéraire	84,000
21	Recouvrement de frais de justice et remboursement de frais d'exécution des commissions rogatoires transmises de l'étranger	25,000
22	Recouvrement de frais de poursuites et d'instance	4,500
23	Fermage de la pêche et des passages d'eau	10,000
24	Frais de garde de bois communaux	17,000
25	Ventes immobilières.	50,000
26	Ventes mobilières	410,000
27	Produit des pépinières de l'État	6,500
28	Rentes des concessions minières	461,900
29	Locations.	5,000
30	Frais de ventes d'immeubles	4,500
31	Frais d'adjudications publiques pour compte de l'État autres que les ventes immobilières	3,000
32	Recettes diverses	5,000
		2,298,870
Section V. — Postes, télégraphes et téléphones.		
33	Postes. — Taxes des lettres et autres recettes	1,023,000
34	Télégraphes. — Taxes des dépêches et autres recettes	74,000
35	Téléphones. — Abonnements, taxes et autres recettes].	156,000
		1,250,000
Section VI. — Prisons, Dépôt de mendicité, hospice du Rham et Maison de santé d'Ettelbruck.		
36	Produit du travail des détenus	80,000

Articles	L I B E L L É.	Prévisions pour 1902.
37	Recettes économiques diverses	4,000
38	Recouvrement des frais d'entretien de reclus, de sourds-muets et autres pensionnaires :	
	a) Sourds-muets	4,000
	b) Dépôt de mendicité	8,000
	c) Hospice du Rhain	43,000
	d) Maison de sante d'Ettelbruck	74,000
		129,000
		210,000
	Section VII. — Recettes diverses.	
39	Retenues sur les traitements et autres recettes pour subvenir en partie au paiement des pensions	255,000
40	Contingent des villes de Luxembourg, Diekirch et Echternach dans les dépenses des collèges et part de la commune d'Esch-sur-l'Alzette dans les dépenses de l'école industrielle y établie ; minerval à payer par les élèves de ces établissements ; — contingent de la commune d'Ettelbruck dans les dépenses de l'école agricole et recettes diverses se rapportant à celle-ci ; — produit du minerval à payer par les élèves de l'école d'artisans	79,500
41	Droits à payer par les recipiendaires pour l'obtention des grades	8,000
42	Banque internationale — traitement du commissaire du Gouvernement	6,000
43	Versements par les Sociétés des chemins de fer pour frais d'inspection et de surveillance	26,250
44	Produit de l'établissement thermal de Mondorf-les-Bains	37,000
45	Remboursement des dépenses du Crédit foncier et de la Caisse d'épargne	104,000
46	Excédent de recettes de comptes extraordinaires	3,000
47	Remboursement par d'anciens élèves-boursiers	700
48	Recettes accidentelles et imprévues de toute nature	24,000
49	Intérêts de fonds en dépôt :	
	a) Fonds de l'État	98,000
	b) Fonds de consignations	17,000
	c) Intérêts et remboursement d'obligations acquises par l'État	60,000
		175,000
50	Minerval des élèves de l'école d'accouchement ; frais d'entretien des femmes solvables admises à la maternité	4,000
51	Laboratoire bactériologique. — Produit des analyses	1,000
52	Fondations Norbert Metz et Cecile Metz — revenus	9,000
		732,450
	Total des recettes	11,412,420

Chapitre II. — Dépenses.

Articles.	L I B E L L E.	Crédits pour 1902.
	Section I^{re}. — Liste civile.	
1	Liste civile	200,000
	Section II. — Gouvernement.	
2	Traitements du ministre d'Etat, des directeurs généraux et des conseillers de Gouvernement	67,900
3	Traitements du personnel des bureaux et des huissiers de salle du Gouvernement	84,000
4	Frais de route et de séjour	2,250
5	Frais de bureau (bibliothèque et impressions comprises)	19,000
6	Statistique	18,000
7	Dépenses pour distinctions honorifiques	6,000
8	Dépenses diverses	1,500
	Section III. — Chambre des députés.	198,650
9	Chambre des députés	40,000
9bis	Id. — Restant du dernier exercice	33,400
	Section IV. — Conseil d'Etat.	73,400
10	Conseil d'Etat	25,000
	Section V. — Secrétariat du Grand-Duc.	
11	Traitement du secrétaire; frais de bureau et frais de déplacement et autres	9,800
	Section VI. — Relations extérieures.	
12	Légations	20,000
13	Consulats	7,000
14	Part contributive du Grand-Duché dans les frais de la cour permanente d'arbitrage à La Haye (exercices 1900 et 1901)	1,600
15	Dépenses extraordinaires et imprévues, y compris les voyages à l'étranger	12,600
	Section VII. — Justice.	41,200
16	Traitements, suppléments de traitement et indemnités des magistrats et fonctionnaires de l'ordre judiciaire	330,000
16bis	Classement des minutes des notaires	1,500
17	Frais de bureau des justices de paix	2,400

Articles.	L I B E L L É.	Credits pour 1902.
18	Dépenses du casier judiciaire et de la police des étrangers, y compris un restant d'exercices antérieurs de fr. 90	14,000
19	Frais de bureau (impressions et bibliothèques, les bibliothèques du bureau comprises), et frais de chauffage et d'éclairage, y compris un restant d'exercices antérieurs de fr. 160	23,000
19bis	Nouvelle édition des Codes civil et de procédure civile, avec les lois spéciales qui s'y rattachent	4,000
20	Frais de bureau des officiers du ministère public près les tribunaux de police	6,000
21	Frais de route et de séjour	1,000
22	Jetons de présence des membres non magistrats de la Haute Cour militaire	400
23	Remises des greffiers. (Crédit non limitatif.)	4,700
24	Frais de justice civile et militaire et frais d'exécution de commissions rogatoires transmises de l'étranger — ces frais pouvant être avancés par les comptables et être régularisés comme les frais de justice urgents. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice.) . .	125,000
25	Frais d'exécution de la loi sur la falsification des denrées alimentaires .	15,000
26	Huissiers audienciers, traitement des concierges.	5,500
27	Frais d'exécution d'arrêts criminels. (Crédit non limitatif.)	1,000
	Section VIII. — Cultes.	333,500
	a) <i>Culte catholique.</i>	
28	Traitements du clergé	137,900
29	Frais de bureau et frais de voyage et de séjour de l'évêque et des ecclésiastiques qui l'accompagnent en raison d'une mission spéciale . .	2,800
30	Indemnité de cent francs maintenue à titre transitoire en faveur des desservants et vicaires les plus âgés, en exercice ou pensionnés (loi du 1 ^{er} mai 1894, art. 4)	3,400
31	Séminaire — traitements du directeur et des professeurs	15,000
32	Bourses d'études à des élèves nécessiteux du Séminaire	3,000
33	Subside pour la bibliothèque du Séminaire	300
34	Subside pour le culte catholique et indemnité à des ecclésiastiques étrangers qui étendent leur administration spirituelle sur des localités limitrophes du territoire grand-ducal	7,000

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1902.
	<i>b) Culte protestant.</i>	
35	Traitement du pasteur protestant à Luxembourg	2,870
36	Subside	1,500
	<i>c) Culte israélite.</i>	
37	Traitement du rabbin	2,870
38	Subside	1,500
	Section IX. — Corps de gendarmerie et des volontaires.	<u>477,840</u>
39	Corps de gendarmerie et des volontaires	446,000
40	Dépenses de casernement des brigades de gendarmerie	29,300
	Section X. — Chambre des comptes.	<u>475,300</u>
41	Traitements des membres et des employés de la Chambre des comptes et jetons de présence des conseillers honoraires	37,400
42	Frais de bureau (impressions et bibliothèque comprises), frais d'éclairage et de chauffage et dépenses imprévues	1,600
	Section XI. — Recette générale.	<u>39,000</u>
43	Traitements du receveur général et de l'archiviste, et indemnité pour la rétribution du caissier et d'un commis aux écritures; frais de contrôle	16,500
44	Indemnité aversionnelle pour loyer et autres dépenses de service	3,600
	Section XII. — Contributions directes, accises et cadastre.	<u>20,100</u>
45	Traitements et indemnités diverses pour les fonctionnaires et employés de l'administration, pour les membres des conseils des taxateurs et ceux des conseils de révision	270,000
46	Organisation du service sur la frontière de la Prusse et de la Lorraine pour l'exécution de la convention du 22 mai 1896, relative à l'impôt sur l'eau de-vie, y compris un restant d'exercice antérieur de fr. 10	3,000
47	Frais de route et de séjour	27,200
48	Cadastre. — Rétributions variables	26,000
48bis	Révision cadastrale (cinquième crédit non limitatif)	40,000
49	Statistique des revenus fonciers	300
50	Renouvellement partiel des plans cadastraux	2,000
51	Frais de bureau de la direction et des receveurs des contributions, du bureau central du cadastre et des géomètres, y compris les impressions et les instruments	17,000

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1902.
52	Prélèvement sur les impôts au profit des communes, y compris les centimes additionnels et les impositions communales dus par l'Etat en vertu de l'art. 8 de la loi du 25 décembre 1889. (Crédit non limitatif, y compris un restant d'exercices antérieurs)	88,000
53	Expédition des rôles des contributions directes	3,200
54	Frais de poursuite et d'instance pour le recouvrement des contributions ; apposition de scellés sur les appareils en repos	2,000
55	Ordonnances de décharge et de réduction, de remise et de modération en matière de contributions directes ; — restitution d'accises et d'autres droits. (Crédit non limitatif, y compris un restant d'exercices antérieurs)	50,000
56	Dépenses diverses	3,000
	Section XIII. — Enregistrement et domaines.	528,700
57	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés de l'administration ; indemnités fixes de déplacement des employés supérieurs ; indemnités des surnuméraires pour gestions temporaires. — Indemnités des membres du conseil d'administration et du contentieux	54,000
57bis	Id. — Restant d'exercices antérieurs	400
58	Frais de route et de séjour, y compris un restant d'exercices antérieurs de fr. 125	400
59	Remises et suppléments fixes des receveurs. (Crédit non limitatif).	80,000
60	Frais de bureau de la Direction (impressions et livres compris) et des receveurs, y compris un restant d'exercices antérieurs de fr. 150.	8,000
61	Frais de poursuite et d'instance — les frais d'instance pouvant, comme les frais de poursuite, être avancés par les comptables (Crédit non limitatif)	6,000
62	Dépenses à faire par les comptables de l'administration en vertu de la loi du 15 mars 1892, sur la procédure en débet en matière de faillite, et de la loi du 23 mars 1893, sur l'assistance judiciaire et la procédure en débet, y compris fr. 130 provenant d'un exercice antérieur	10,000
63	Restitutions. (Crédit non limitatif.)	1,700
64	Frais d'adjudication	9,000
65	Frais de vente de terrains domaniaux	2,500
66	Frais de surveillance des domaines ; plantations et boisements sur les terrains des fortifications ; réparations urgentes exécutées par l'administration des domaines.	7,500

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1902.
67	Remboursements aux tiers-intéressés des dommages-intérêts, droits fraudés, etc., recouvrés sur les condamnés. (Crédit non limitatif) . . .	1,000
68	Fabrication de papier-timbre et de timbre mobile et dépenses de l'atelier, y compris fr. 720 provenant d'un exercice antérieur	8,000
69	Dépenses diverses, y compris les contributions dues par le domaine	1,000
	Section XIV. — Douanes.	186,500
70	Dépenses diverses à la charge exclusive du Grand-Duché	36,000
71	Gratifications et subside à la caisse de secours des douaniers en cas de maladie	11,700
72	Loyers de locaux et menues dépenses	14,000
	Section XV. — Crédit foncier et Caisse d'épargne.	61,700
73	Crédit foncier et Caisse d'épargne.	68,000
73bis	Id. — Restant d'exercices antérieurs.	36,000
		104,000
	Section XVI. — Pensions.	
74	Pensions, traitements d'attente et de disponibilité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	690,000
75	Secours et subsides permanents; suppléments à des pensionnaires nécessiteux	20,000
76	Suppléments à des pensionnaires en vertu de la loi du 28 mars 1899 (sans distinction d'exercice)	50,000
	Section XVII. — Travaux publics — administration.	760,000
77	Traitements et frais de bureau du personnel	100,000
78	Frais de route et de séjour	20,500
79	Salaires des chefs-cantonniers et des cantonniers pour le service des routes et des chemins de halage	120,000
79bis	Id. — Restant de l'exercice 1901	6,500
80	Salaires des chefs-cantonniers et des cantonniers pour le service des chemins repris	167,000
80bis	Id. — Restant de l'exercice 1901	3,500
81	Subside à la masse d'habillement des cantonniers	6,000
		423,500

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1902.
Section XVIII. — Travaux publics — voirie.		
82	Entretien, réparation et amélioration des routes avec leurs dépendances et des chemins de halage	320,000
82bis	Construction d'une route raccordant directement la ville haute de Wiltz à la route de Nothum à la gare de Wiltz	18,000
83	Travaux extraordinaires à exécuter sur les routes existantes	50,000
83bis	Canalisations sous la voirie de l'État, principalement dans les traversées des villes et autres localités	75,000
84	Mise en état des chemins repris par l'État	680,000
85	Mise en état des chemins vicinaux en outre des crédits prévus au budget de l'intérieur, y compris les dépenses qu'occasionnent les opérations géodésiques pour la confection des projets de redressement	75,000
86	Indemnités pour terrains à acquérir du chef d'alignements (loi du 13 janvier 1843).	10,000
87	Confection de projets de routes, achat d'instruments, impressions pour le service des travaux publics	5,000
88	Dixièmes retenus en garantie et dépenses sur exercices clos	30,000
89	Chemins de fer ; frais de surveillance, études, dépenses diverses qui s'y rattachent.	27,300
89bis	Chemins de fer vicinaux — frais d'études	15,000
90	Plantations à établir sur les routes et sur les chemins repris par l'État ; pépinières et élagage d'arbres	20,000
91	Dépenses diverses et imprévues	500
		1,325,800
Section XIX. — Travaux publics — propriétés bâties et autres.		
92	Palais grand-ducal à Luxembourg et Château de Walferdange — part contributive de l'État dans les frais d'entretien	15,000
93	Entretien, appropriation et réparation des bâtiments de l'État et des bâtiments affectés à des services publics ; entretien du mobilier et acquisition de meubles ; assurance des bâtiments et du mobilier de l'État contre les risques de l'incendie ; taxe d'eau.	130,000
94	Établissement de Mondorf-les-Bains— aménagement	15,000
95	Travaux d'entretien de l'Hôtel épiscopal.	1,000

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1902.
96	Travaux extraordinaires à faire aux bâtiments de l'État	30,000
	Aménagement et d'approvisionnement des bâtiments de la Maison de santé de Helbruck — du 25 mars 1902 — premier crédit .	300,000
97	Construction d'un musée national	pour mémoire
98	Frais de chauffage et d'éclairage pour différentes administrations. — Fêtes publiques et illuminations	36,000
99	Entretien des monuments historiques	14,000
100	Embellissements dans diverses parties du pays	5,000
101	Dixièmes retenus en garantie et dépenses sur exercices clos	17,500
102	Dépenses diverses et imprévues	500
		564,000
	Section XX. — Domaines de l'État à Luxembourg.	
103	Entretien des ouvrages d'art et des murs de soutènement.	5,000
104	Travaux à faire sur le domaine de l'État provenant de la ci-devant forteresse de Luxembourg, y compris les dixièmes retenus en garantie .	30,000
05	Voies publiques à créer et mise en valeur des terrains à bâtir, y compris les dixièmes retenus en garantie	20,000
		55,000
	Section XXI. — Mines.	
106	Traitements et indemnités du personnel et frais de bureau.	28,300
107	Frais de voyage	5,000
108	Cadastre du terrain minier de la zone concessible ; — rectification et entretien de l'abornement et concessions éventuelles à délimiter. Dépenses diverses et imprévues	5,200
108bis	Frais de procès (sans distinction d'exercice)	10,000
		48,500
	Section XXII. — Fonds communal.	
109	Prélèvement au profit des communes, à répartir entre toutes les sections un tiers d'après la population de fait constatée par le dernier recensement général, un tiers d'après les impositions communales des personnes physiques, payées l'avant dernière année dans chaque section, y compris les centimes de majoration pour les chemins vicinaux — les habitants de la ville de Luxembourg étant censés payer, à raison de l'octroi, une imposition communale de 20 pCt., un tiers d'après l'impôt foncier tant sur la propriété bâtie que sur la propriété non bâtie dans chaque section	750,000

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1902.
	Section XXIII. — Travaux communaux.	
110	Subsides aux communes pour construction et réparations d'églises et de maisons d'école et pour d'autres travaux ou dépenses d'utilité communale	100,000
111	Subsides pour construction, entretien et réparation de chemins vicinaux	100,000
112	Subsides aux communes dans l'intérêt de la sécurité publique	20,000
		220,000
	Section XXIV. — Dette publique	
113	Annuités et frais	500,000
114	Intérêts, agio et frais d'avances reçues ou de paiements à faire à l'étranger par la Caisse de l'État (sans distinction d'exercice)	40,000
114bis	Id. — Restant d'exercices antérieurs.	10,000
115	Intérêts des consignations et dépôts — (lois des 12 février 1872 et 30 mai 1888. (Crédit non limitatif.)	16,000
116	Acquisition de titres au porteur de fonds publics et frais (sans distinction d'exercice.)	5,000
117	Rentes de concessions minières dans l'intérêt des chemins de fer à petite section	277,640
		848,640
	Section XXV. — Commissariats de district	
118	Traitements des commissaires et des secrétaires de district, frais de bureau des commissaires; traitements, indemnités et frais de voyage du contrôle de la comptabilité communale.	30,000
119	Frais de route et de séjour des commissaires.	3,500
120	Suppléments de traitement aux secrétaires communaux en conformité de la loi du 1 ^{er} juillet 1901	15,000
120bis	Crédit supplémentaire pour 1901	4,500
		53,000
	Section XXVI. — Administration forestière.	
121	Traitements de l'inspecteur, des gardes généraux et accessistes; frais de route et de séjour des agents et frais de bureau des agents; indemnités fixes pour le contentieux forestier; frais de route et de séjour y relatifs; dépenses forestières imprévues	30,000
122	Crédit pour établir des pépinières et favoriser le boisement de terrains vagues; amélioration et transformation des haies à écorces, y compris un restant d'exercices antérieurs	65,000

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1902.
122bis	Reconstitution d'un domaine forestier de l'État.	pour mémoire
123	Subside à la masse d'habillement des préposés forestiers	3 500
	Section XXVII. — Service sanitaire.	98,500
124	Collège médical ; frais de déplacement ; visite des pharmacies, etc.	11,000
125	Médecins de canton.	7,000
126	École d'accouchement — indemnités du personnel ; — entretien des ma- lades et des élèves ; — achat de troussees pour les élèves sortantes ; — dépenses diverses	11 500
127	Achat de médicaments antiseptiques à l'usage des sages-femmes.	2,000
128	Traitements et indemnités des vétérinaires	16,100
129	Subsides à des sages-femmes	12,000
130	Indemnités des hommes de l'art chargés de missions en cas d'épidémies	3,000
131	Indemnités des vétérinaires pour voyages et séjours et pour missions en cas d'épizootie, etc.	5,000
131bis	Id. — Restant d'exercices antérieurs	1,200
132	Travaux dans l'intérêt sanitaire et hygiénique et subsides aux com- munes dans le même but	125,000
133	Subside à l'Union antialcoolique	1,500
134	Laboratoire pratique de bactériologie	15,000
	Section XXVIII. — Établissement thermal et hydrothérapique de Mondorf-les-Bains	240,300
135	Dépenses d'entretien de l'établissement et du parc.	15,000
136	Frais d'exploitation.	45,000
	Section XXIX. — Postes, Télégraphes et Téléphones.	60,000
137	Traitements du personnel du service; indemnités des surnuméraires, des comptables et des aides-surveillants	402,000
138	Indemnités à des agents et à des employés pour services extraordi- naires ; frais de remplacement d'employés et de facteurs malades. — — Indemnités à des agents du service ou à d'autres personnes qui concourent au service télégraphique et téléphonique. — Indemnités pour agences auxiliaires volontaires, y compris un restant d'exercices antérieurs de fr. 7500	85,000

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1902.
139	Indemnités pour frais de route et de séjour et indemnités aversionnelles pour frais de bureau des percepteurs et agents	25,000
140	Traitements et indemnités des facteurs, y compris les frais de leur remplacement aux jours de repos	360,000
141	Loyer de locaux et mise en état de ceux-ci	30,000
142	Indemnités aux chemins de fer pour les transports postaux; transports des dépêches et des colis	191,000
143	Impressions, timbres-poste, timbres-télégraphe et cartes postales; frais de bureau de la direction, des inspecteurs, des perceptions de Luxembourg (gare et ville) et des bureaux ambulants et de relais	55,000
144	Subside à la masse d'habillement des facteurs de poste	30,000
145	Renouvellement, surveillance et entretien du matériel, y compris les camions; appareils télégraphiques et fournitures pour le service des appareils; frais de mobilier et d'installation de perceptions et agences	43,000
146	Part du Grand-Duché dans les frais des bureaux internationaux	1,100
147	Dépenses diverses et imprévues	1,000
148	Gros entretien, amélioration, création et extension des réseaux télégraphique et téléphonique; dépenses diverses et imprévues (sans distinction d'exercice)	170,000
	Section XXX. — Commission d'agriculture. — Service agricole.	1,393,100
149	Commission d'agriculture	3,000
150	Service agricole — traitements et frais de route et de séjour du personnel, frais de bureau, loyer de locaux et acquisition d'instruments	48,000
150bis	Restant de l'exercice 1901.	9,000
	Section XXXI. — Enseignement agricole.	60,000
151	École et station agricoles à Ettelbruck	38,000
152	Confection de cartes agricoles des communes du Grand-Duché	8,000
153	Bourses d'études au profit d'élèves de l'école agricole	8,000
154	Subsides pour études techniques à des écoles spéciales	7,000
155	Cours spéciaux à l'école agricole (distillerie, maréchalerie, etc.) et cours d'adultes	8,000
155bis	Construction d'une cidrerie avec cave	7,500
		76,500

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1902.
	Section XXXII. — Amélioration des races de chevaux et de bétail.	
156	Amélioration de l'espèce chevaline, y compris un restant de l'exercice antérieur de 40,000 fr.	225,000
157	Amélioration des espèces bovine, porcine, ovine et caprine	200,000
158	Indemnités à payer conformément à la loi du 5 octobre 1870, concernant les épizooties. (Crédit non limitatif)	4,000
		429,000
	Section XXXIII. — Chemins d'exploitation.	
159	Crédit pour construction de chemins d'exploitation, y compris les indemnités des employés occupés temporairement à ces travaux.	125,000
	Section XXXIV. — Améliorations agricoles. — Travaux d'irrigation, d'amélioration et de curage des rivières.	
160	Crédit pour travaux d'améliorations agricoles, y compris un restant d'exercices antérieurs de fr. 250	16,000
161	Crédit pour grands travaux d'irrigation et d'assainissement, y compris les indemnités des employés temporaires occupés à ces derniers	25,000
162	Correction, curage et entretien des rivières et ruisseaux; indemnités accordées aux employés temporaires occupés à ces travaux; dixièmes retenues en garantie et restant d'exercices antérieurs	45,000
162bis	Acquisition d'un nouveau bac pour le passage de la Moselle à Schengen — restant de l'exercice 1901, y compris le prix de location d'un bac en attendant l'achèvement du nouveau bac.	3,500
		89,500
	Section XXXV. — Subsidés divers à l'agriculture.	
163	Subsidés aux sociétés agricoles, y compris ceux pour construction de hangars aux instruments agricoles	65,000
164	Subsidés en faveur des laiteries	40,000
165	Subsidés divers dans l'intérêt de l'agriculture	40,000
		145,000
	Section XXXVI. — Viticulture.	
166	Commission de viticulture — indemnité du secrétaire, frais de bureau et de voyage, bibliothèque, y compris un restant d'exercices antérieurs de fr. 75.	3,400
167	Enseignement viticole — conférences et subsidés pour études	5,000
168	Subsidés divers dans l'intérêt de la viticulture, notamment des sociétés viticoles, des pépinières de Grevermacher et de Remich et de l'établissement de nouvelles pépinières, y compris un restant d'exercice antérieur de fr. 60	45,000

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1902.
169	Mesures à prendre contre les ennemis de la vigne — Exécution de la convention phylloxérique de Berne : — dépenses en vue des mesures à prendre contre l'invasion et la propagation du phylloxéra — études, etc.	7,000
	Section XXXVII. — Fondation Theisen à Givenich.	30,100
170	Rente due par l'État — loi du 3 avril 1893	3,000
	Section XXXVIII. — Commerce et industrie.	
171	Chambre de commerce	4,000
171bis	Publication d'un manuel d'adresses	3,000
172	Exécution de la loi du 31 juillet 1901 concernant l'assurance obligatoire des ouvriers contre les maladies — imprimés et dépenses diverses, y compris un restant d'exercice antérieur de fr. 1055	25,000
173	Bourse du travail	6,000
174	Subsides en faveur de l'industrie, du commerce et du travail.	20,000
174bis	Développement du tourisme dans le pays	5,000
175	Commissariat de la Banque Internationale	6,000
	Section XXXIX. — Enseignement professionnel.	69,000
176	École d'artisans — traitements et indemnités	32,000
177	Id. — Acquisition d'outillage pour les ateliers et alimentation des collections et dépenses diverses	10,000
178	Id. — Bourses pour les élèves indigents	15,000
179	Id. — Primes d'assurances contre les accidents du travail pour les contremaîtres et les élèves	1,200
180	Cours techniques pour adultes (professions industrielles et commerciales)	15,000
181	Écoles professionnelles et ménagères et cours spéciaux pour filles	20,000
182	Bibliothèque professionnelle, y compris un restant d'exercices antérieurs de fr. 750	7,500
	Section XL. — Enseignement supérieur et moyen	100,700
183	Athénée (gymnase et école industrielle et commerciale), gymnases de Diekirch et d'Echternach, école industrielle à Esch-sur-l'Alzette — traitements et indemnités	310,000
184	Les mêmes établissements — matériel et dépenses diverses	45,000

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1902.
185	Bourses pour études universitaires ou pédagogiques	15,000
186	Bourses d'études ou de voyages en faveur d'élèves qui ont terminé leurs études commerciales à l'école industrielle et commerciale de l'Athénée	1,000
187	Bourses en faveur d'élèves indigents des gymnases	2,000
188	Bourses en faveur d'élèves indigents des établissements d'enseignement industriel et commercial	2,500
189	Honoraires des membres des jurys d'examen et autres frais. (Credat non limitatif.	14,0 0
190	Crédit pour l'alimentation de la bibliothèque nationale	7, 00
	Section XXI. — Enseignement primaire.	396,500
191	Commission d'instruction, inspecteur principal et inspecteurs d'arrondissement ; traitements, indemnités, frais de voyage et de bureau, et dépenses diverses concernant la surveillance des écoles et de l'enseignement primaire	45,000
192	École normale — traitements, indemnités, frais de bureau et dépenses diverses	42,300
193	Subsides aux communes en faveur de l'enseignement primaire	400,000
194	Subsides dans l'intérêt du remplacement d'instituteurs malades . . .	5,000
195	Subsides en faveur d'écoles d'adultes et en faveur de cours de gymnastique et frais d'inspection de ces écoles ; achat de livres et de matériel ; organisation de conférences pour les instituteurs	100,000
195bis	Id. — Restant de 1901	3,300
196	Suppléments de traitement pour ancienneté de service et primes de brevets des instituteurs et institutrices en conformité de la loi du 6 juin 1898 (sans distinction d'exercice)	200,000
197	Subsides en faveur de l'enseignement primaire supérieur	17,000
198	Bourses d'études aux élèves-instituteurs	12,000
199	Bourses d'études aux élèves-institutrices	6,000
200	Subsides aux élèves-instituteurs et aux élèves-institutrices qui fréquentent l'École normale	3,500
201	Secours à d'anciens membres du personnel enseignant des écoles primaires ainsi qu'à leurs veuves et orphelins ; suppléments de pensions	15,000
202	Institution des sourds-muets — traitements et indemnités du personnel.	11,000

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1902.
203	Entretien des élèves du même établissement; habillement et matériel de classe	10,000
204	Établissement des aveugles — indemnités du personnel enseignant . .	4,200
205	Entretien des élèves du même établissement; habillement, matériel de classe et dépenses diverses	7,500
206	Subsides dans l'intérêt d'études et de voyages pédagogiques. . . .	5,000
207	Création d'une bibliothèque pédagogique	4,000
	Section XLII. — Arts et sciences.	884,800
208	Encouragements aux sciences, aux arts et aux productions littéraires .	49,000
209	Subside éventuel en faveur du théâtre de la ville de Luxembourg. . .	6,000
210	Encouragements aux études industrielles et artistiques	8,000
211	Encouragements aux études professionnelles à des écoles spéciales de l'étranger	18,000
212	Subside à la section historique de l'Institut	5,000
213	Subside au Comité du Willibrordus-Bauverein pour la restauration de la basilique d'Echternach	2,000
214	Subside à la société des sciences naturelles	3,000
215	Subside à la société des sciences médicales	2,000
216	Subside à la société botanique	500
217	Subside à la société « Verein für Luxemburger Geschichte, Litteratur und Kunst »	1,500
218	Subside à la société « Fauna »	4,000
219	Part contributive du Grand-Duché dans les dépenses du bureau de l'Union internationale de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques (sans distinction d'exercice)	750
220	Loyer des locaux pour l'installation des collections, tant de l'État que des sociétés	4,500
220bis	Subvention pour la publication d'une carte topographique du Grand-Duché — premier crédit	8,000
	Section XLIII. — Établissements pénitentiaires.	76,250
	A. — Luxembourg.	
221	Traitements et indemnités en vertu des art. 4 et 6 de la loi du 4 mai 1899	44,470

Articles.	LIBELLE.	Crédits pour 1902.
221bis	Indemnités en vertu de l'art. 7 de la loi du 4 mai 1899	27,330
222	Entretien des détenus (nourriture, habillement, couchage, chauffage, éclairage, menues réparations et mobilier, médicaments, etc.), traitement médical du personnel	85,000
223	Dépenses relatives au travail dans les maisons de détention. (Matières premières, outils, machines, réparations, etc.)	75,000
224	Frais de bureau	1,000
<i>B. — Diekirch.</i>		
225	Traitements et indemnités	10,000
226	Entretien des détenus (nourriture, habillement, couchage, chauffage, éclairage, menues réparations et mobilier, médicaments, etc.) traitement du personnel.	6,000
227	Frais de bureau.	400
<i>C. — Prisons cantonales.</i>		
228	Installation, réparation, ameublement, — frais d'entretien et de nourriture des détenus etc. (Loi du 14 février 1900)	10,000
		259,400
Section XLIV. — Maison de santé d'Ettelbruck, Hospice du Rham et Fondations Metz.		
<i>A. — Maison de santé d'Ettelbruck.</i>		
229	Traitements et émoluments fixes	25,000
230	Indemnités du personnel attache à l'établissement en vertu de l'art. 2 de la loi du 8 juin 1901.	19,000
231	Entretien des pensionnaires (nourriture, habillement, couchage, chauffage, éclairage, médicaments, mobilier, etc. ; uniforme et traitement médical des gardiens.	155,000
232	Menues dépenses	600
<i>B. — Hospice du Rham.</i>		
233	Traitements	2,000
234	Indemnités fixes	23,000
235	Entretien des pensionnaires (nourriture, habillement, couchage, chauffage, éclairage, médicaments, ameublement, etc.); traitement médical du personnel	150,000
235bis	Objets de literie pour le nouveau demi bloc.	6,000

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1902.
236	Menues dépenses	1,000
	<i>C. — Fondations Norbert et Cécile Metz d'Esch.</i>	
237	Dépenses de toute nature	9,000
	Section XLV. — Bienfaisance publique.	390,600
238	Subsides aux communes dans l'intérêt de la bienfaisance publique . .	50,000
239	Entretien des enfants indigents à la colonie thermale de Mondorf-les-Bains	6,000
240	Secours du chef des pertes essayées par suite d'accidents ou d'événements imprévus, de perte ou d'abatage de bétail; secours particuliers, etc.	30,000
241	Part contributive de l'État dans les frais d'entretien de diverses catégories d'indigents, exposés tant dans le pays qu'à l'étranger, conformément aux art. 27, 29 et 30 de la loi du 28 mai 1897 (Crédit non limitatif et, pour les dépenses réclamées par les pays étrangers, sans distinction d'exercice)	100,000
242	Remboursements des frais tombant à charge de l'État du chef de l'entretien d'indigents étrangers et d'indigents indigènes dont le domicile de secours n'a pu être déterminé (art. 28 et 31 de la loi du 28 mai 1897.) (Crédit non limitatif.)	6,000
243	Remboursements de secours avancés à des Luxembourgeois en pays étrangers. — Subsides à des sociétés luxembourgeoises de bienfaisance à l'étranger.	4,000
	Section XLVI. — Subsides à des associations de secours.	196,000
244	Subsides aux sociétés de secours mutuels; frais de service de la commission supérieure d'encouragement	22,500
245	Subsides aux sociétés de secours mutuels contre la perte de bétail . .	20,000
246	Subsides aux caisses de secours :	
	a) des sous-officiers et gendarmes fr. 2,500	
	b) des employés de la douane » 2,500	
	c) des cantonniers. » 4,700	
	d) des secrétaires communaux » 5,000	
	e) des gardes-forestiers » 5,000	
	f) des employés des postes et télégraphes » 7,500	
	g) des instituteurs » 5,000	
	h) des institutrices » 2,500	
	i) des gardes-champêtres. » 5,000	
	k) des receveurs communaux » 2,500	
		42,200
		84,700

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1902.
	Section XLVII.	
247	Récompenses pour actes de dévouement	500
	Section XLVIII. — Police générale et administrative.	
248	Subsides aux communes pour tenir lieu des attributions d'amendes (loi du 4 décembre 1860, art. 2 et 3). (Crédit non limitatif)	33,000
249	Gratifications aux fonctionnaires et agents de la police générale, spéciale et locale (loi du 4 décembre 1860, art. 2). (Crédit non limitatif.)	33,000
250	Credit dans l'intérêt du patronage des condamnés libérés et des enfants moralement abandonnés	5 500
251	Dépenses à faire pour le transport à l'intérieur ou à la frontière, ainsi que pour l'entretien en route des personnes arrêtées, des étrangers expulsés, des vagabonds et des mendiants, et pour l'exécution des arrêtés d'expulsion (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3,000
252	Primes et dépenses diverses pour la destruction des loups et autres animaux nuisibles	8,000
253	Exécution de la loi sur la pêche — repeuplement des eaux	6,000
254	Gratifications aux agents chargés de la surveillance de la pêche	10,000
255	Subsides en faveur de l'exécution de la loi du 20 mars 1876, sur la police des bâtiments et de leurs dépendances	40,000
256	Établissements dangereux, insalubres et incommodes — instruction des demandes en autorisation ; surveillance	3,000
	Section XLIX.	141,500
257	Dépenses imprévues , y compris un restant d'exercices antérieurs	30,700
	Section L.	
258	Dépenses dont les crédits sont restés disponibles aux budgets respectifs et qui se rattachent à des exercices clos dont les comptes ne sont pas encore arrêtés par la loi	40,000
	Totaux généraux	13,413,780
	Chapitre III.	
	Recettes et dépenses pour ordre.	
	(Crédits non limitatifs et sans distinction d'exercice.)	
	Remboursements à d'autres États de l'Union douanière ou avances à la douane grand-ducale fr. 150,000	

Articles.	L I B E L L É.	Crédit pour 1902.
2	Remboursements d'avances reçues par la Caisse de l'État, ou dépôts de fonds, ou placement temporaire en titres de l'emprunt grand-ducal	1,000,000
3	Postes. — Remboursements aux offices étrangers	150,000
4	Télégraphes et téléphones. — Remboursements aux offices étrangers, frais d'express et bons pour réponses payées — frais à avancer par les comptables	5,000
5	Chemins de fer à petite section. — Emprunt dans l'intérêt de la construction et de l'exploitation.	3,817,000
6	Chemins de fer à petite section. — Intérêts et amortissement de cet emprunt.	277,640
	Total.	5,399,640

Arrêté grand-ducal du 5 mai 1902, concernant l'exécution de la loi du budget pour l'exercice 1902.

Nous ADOLPHE, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau, etc., etc., etc. ;

Vu la loi de ce jour, concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour 1902 ;

Sur le rapport de Notre Gouvernement ;

Avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. Les membres du Gouvernement sont autorisés, chacun dans son département, à disposer des crédits portés au budget des dépenses pour 1902. Ils ordonneront et régleront, en se conformant aux lois et règlements, les dépenses qui, par leur nature, rentrent dans le libellé des articles respectifs.

Art. 2. La répartition des crédits communs à plusieurs départements sera faite par le Gouvernement en conseil.

Art. 3. Les membres du Gouvernement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exé-

Groß. Beschluß vom 3. Mai 1902, die Ausführung des Budgetgesetzes für's Jahr 1902 betreffend.

Wir **Adolph**, von Gottes Gnaden, Großherzog von Luxemburg, Herzog von Nassau, etc., etc., etc. ;

Nach Einsicht des Gesetzes vom heutigen Tage, das Budget der Einnahmen und Ausgaben von 1902 betreffend ;

Auf den Bericht Unserer Regierung ;

Haben beschlossen und beschließen :

Art. 1. Die Mitglieder der Regierung sind ermächtigt, jedes in seinem Departement, über die in's Ausgabenbudget von 1902 eingetragenen Credite zu verfügen. Sie werden die nach ihrer Natur unter die verschiedenen Artikel gehörenden Ausgaben nach den bestehenden Gesetzen und Reglementen anordnen und regeln.

Art. 2. Die Vertheilung der mehreren Departements gemeinschaftlichen Credite geschieht durch die Regierung im Conseil.

Art. 3. Die Mitglieder der Regierung sind, insofern es sie betrifft, mit der Vollziehung dieses

cution du présent arrêté, qui sera inséré au *Mémorial*.

Château de Hohenbourg, le 3 mai 1902.

Pour le Grand-Duc :
Son Lieutenant-Représentant,
GUILLAUME,
Grand-Duc Héréditaire.

Les Membres du Gouvernement,

EYSCHEN.
KIRPACH.
MONGENAST.
Ch. RISCHARD.

Loi du 3 mai 1902, concernant la perception d'une taxe de consommation sur les vins mousseux de production indigène.

Nous ADOLPHE, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau, etc., etc., etc. ;

Notre Conseil d'État entendu ;

De l'assentiment de la Chambre des députés ;

Vu la décision de la Chambre des députés du 25 avril dernier, et celle du Conseil d'État du 2 mai courant, portant qu'il n'y a pas lieu à second vote ;

Avons ordonné et ordonnons :

Art. 1^{er}. Le Gouvernement est autorisé à introduire provisoirement une taxe de consommation sur les vins mousseux de production indigène; dans les mêmes conditions et au même taux que ceux qui seront mis en vigueur dans les États de l'Union douanière. Ces taux et conditions, de même que les mesures d'exécution, feront l'objet de règlements d'administration publique. Les infractions aux dispositions de ces règlements seront punies des peines comminées par la loi allemande.

Le Gouvernement est également autorisé à conclure un arrangement avec le Gouvernement allemand au sujet du mode de répartition du produit de la nouvelle taxe entre le Grand-Duché et les États de l'Union douanière.

Beschlusses, welcher in's „Memorial“ eingerückt werden soll, beauftragt.

Schloß Hohenburg, den 3. Mai 1902.

Für den Großherzog :
Dessen Statthalter,
Wilhelm,
Erbgroßherzog.

Die Mitglieder der Regierung,

Eyschen.
M. Mongenast.
H. Kirpach.
K. Rischard.

Gesetz vom 3 Mai 1902, betreffend die Erhebung einer Verbrauchsabgabe auf inländische Schaumweine.

Wir **Adolph**, von Gottes Gnaden, Großherzog von Luxemburg, Herzog von Nassau, etc., etc., etc. ;

Nach Anhörung Unseres Staatsrathes ;

Mit Zustimmung der Kammer der Abgeordneten;

Nach Einsicht der Entscheidung der Abgeordneten-Kammer vom 25. April letztbin, und derjenigen des Staatsrathes vom 2. Mai et., wonach eine zweite Abstimmung nicht erfolgen wird ;

Haben verordnet und verordnen :

Art. 1. Die Regierung ist ermächtigt, provisorisch eine Verbrauchsabgabe auf inländische Schaumweine, nach Maßgabe der Bedingungen und Sätze, welche in den Zollvereinsstaaten in Kraft treten werden, einzuführen. Diese Sätze und Bedingungen, sowie die Ausführungsbestimmungen werden durch öffentliche Verwaltungsreglemente festgesetzt. Zuwiderhandlungen gegen die Bestimmungen dieser Reglemente werden mit den durch das deutsche Gesetz vorgesehenen Strafen belegt.

Die Regierung ist desgleichen ermächtigt, in Betreff der Theilung des Ertrages der neuen Abgabe zwischen dem Großherzogthum und den Zollvereinsstaaten mit der deutschen Regierung ein Abkommen zu treffen.

Art. 2. La présente loi cessera ses effets le 1^{er} juillet 1903.

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au *Mémorial* pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

Château de Hohenbourg, le 3 mai 1902.

Pour le Grand-Duc :
Son Lieutenant-Représentant,
GUILLAUME,
Grand-Duc Héréditaire.

Le Directeur général
des finances,
M. MONGENAST.

Art. 2. Gegenwärtiges Gesetz wird mit dem 1. Juli 1903 außer Kraft treten.

Befehlen und verordnen, daß dieses Gesetz ins „Memorial“ eingerückt werde, um von allen, die es betrifft, ausgeführt und befolgt zu werden.

Schloß Hohenburg, den 3. Mai 1902.

Für den Großherzog:
Dessen Statthalter,
Wilhelm,
Erbgroßherzog.

Der General-Director
der Finanzen,
M. M o n g e n a s t.

Avis. — Société des chemins de fer Guillaume-Luxembourg.

M^{rs} les actionnaires de la Société des chemins de fer Guillaume-Luxembourg sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le samedi, 31 mai prochain, à trois heures précises, à l'Hôtel des ingénieurs civils de France, 19, rue Blanche, à Paris.

Ordre du jour : 1^o approbation des comptes de l'exercice 1901 ; 2^o fixation du dividende en résultant ; 3^o nomination d'un administrateur.

Pour assister à cette assemblée, les porteurs d'au moins vingt actions anciennes ou cent actions privilégiées ou d'un nombre de ces actions réunies représentant un capital nominal de 10,000 francs, devront déposer leurs titres et retirer leur carte d'admission : à Luxembourg, au siège social ; à Paris, rue de Strasbourg, 10, et à Bruxelles, à la Banque de Paris et des Pays Bas, jusqu'au 17 mai, de 10 heures à 3 heures.

Nul ne peut représenter un actionnaire s'il n'est lui-même membre de l'assemblée. Le même actionnaire ne peut réunir plus de dix voix en son nom personnel ; comme fondé de pouvoirs, il peut réunir en outre vingt voix. Des modèles de pouvoirs seront à la disposition des déposants.

Luxembourg, le 1^{er} mai 1902.